

# Conseil municipal du 23 octobre 2025

---

Présents : Mmes GAUCHER, MICHEL et MM. LAQUIEZE, LAVERGNE-AZARD, LE HEN, POUMEYROL et VERDIER

Absents excusés : Mmes BINET, BRUN, POUJOL

Absent : Jean Marie BREULEUX

Procurations de : Anne Marie BRUN à Rémi POUMEYROL  
Carole BINET à Loïc LAVERGNE-AZARD  
Catherine POUJOL à Christian LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Présents ou représentés : **10 présents ou représentés soit 10 votants**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h33.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**  
**VOTE** : POUR : *unanimité*
  
- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 août 2025**  
**VOTE du compte-rendu du CM du 28 août 2025** : *point reporté au prochain CM*
  
- **Le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ODJ** :
  - o Acquisition d'un terrain pour le cheminement piéton
  - o Détermination d'une servitude pour le cheminement piétonCes ajouts sont adoptés à l'unanimité.

## **1 – Convention cadre « Petites villes de demain » ORT – Avenant n°3**

Demande de la commune de Souillac mais cela concerne l'ensemble des communes pour vote. Souillac veut modifier son périmètre Opération de Revalorisation du Territoire (ORT).

Le Maire indique qu'il est possible que Vayrac puisse à son tour faire cette demande un jour, selon ses besoins. 3 communes l'ont déjà fait.

### **VOTE sur la 1 convention cadre « Petites villes de demain » ORT – Avenant n°3**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **2 – Vente de terrain Lotissement La brousse**

32100€ Lot 10 pour 12070 m<sup>2</sup> M. et Mme ISQUIERDO (podologue). Mme intégrera la maison de santé lors de son installation. Les acquéreurs ont des enfants qui seront scolarisés à l'école de Vayrac.

### **VOTE sur la vente de terrain Lotissement La brousse**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Maire souhaite aussi indiquer que les acquéreurs des 2 terrains actés lors du dernier CM sont M. et Mme POUJOL ainsi que Mme BRIVAL.

### **3 – Travaux bibliothèque – demande de subventions**

Le Maire présente le projet de futur aménagement de la bibliothèque et le plan de financement (travaux, acquisition de mobilier).

Il présente le plan de financement avec les demandes de subvention (FAST pour le département du Lot, FRI pour la région Occitanie). Il resterait 25% d'auto financement de la commune pour un montant de 4962,25€.

Le Maire remercie AM BRUN qui est référente du département pour la bibliothèque pour le travail effectué.

#### **VOTE sur la demande de subventions - travaux bibliothèque**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **4 – Convention entretien et superposition d'affectation du remblai RD 803**

Le Maire demande l'autorisation de travaux par la commune qui greffera l'équipement (passerelle) sur un équipement départemental.

Il demande également l'autorisation de superposition d'affectation de la RD803

D VERDIER demande des précisions sur les modalités d'entretien. Le maire indique que cela précise que les réparations et l'entretien de chaque partie (pont et passerelle) doivent être faits par le propriétaire.

#### **VOTE sur la convention entretien et superposition d'affectation du remblai RD 803**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **5 - Acquisition d'un terrain pour le cheminement piéton**

Le Maire indique que nous avons désormais l'emprise définitive pour le terrain de Mme TOULZAC (778m<sup>2</sup>) pour la somme 1945€ soit 2,5€/m<sup>2</sup>.

Cette autorisation d'acquisition avait été autorisée par le conseil municipal il y a quelques mois sous forme de convention.

#### **VOTE sur l'acquisition d'un terrain pour le cheminement piéton**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **6 - Détermination d'une servitude pour le cheminement piéton**

Le Maire indique que la servitude de passage perpétuelle concerne le chemin qui va de la RD803 jusqu'au bas des terrains de tennis.

La commune aura à sa charge le fait de mettre en état le chemin. Le propriétaire aura la charge de l'entretien du chemin.

#### **VOTE sur la détermination d'une servitude pour le cheminement piéton**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **7 – Décision modificative – Budget Assainissement**

Le Maire présente le basculement d'un crédit sur le budget assainissement d'une ligne de crédit sur une autre pour un montant de 1206€.

#### **VOTE de la décision modificative – Budget Assainissement**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **8 – Approbation RPQS 2024 – Eau/Assainissement**

Le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (élaboré par la commune) et de l'assainissement (élaboré par le SYDED).

J LE HEN remarque qu'il a vu qu'une ligne « taxation » a été prévue par le législateur même si elle est aujourd'hui à «0 ».

D VERDIER demande si une synthèse du rapport pourrait être fournie. Le Maire indique que la commune a une meilleure performance sur le rendement même si cela est encore perfectible, notamment sur la récolte des données.

Sur l'assainissement, la conclusion est une non-conformité qui est habituelle et qui a induit les études sur la construction d'une nouvelle station.

N.GAUCHER rappelle qu'il a déjà été observé que la commune est en dessous du tarif moyen de l'eau et que cela posera des problèmes pour l'obtention de subventions à l'avenir. Le Maire indique aussi que cela posera des problèmes de gouvernance.

#### **VOTE sur l'approbation RPQS 2024 – Eau/Assainissement**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **7 – Modification statuts FDEL-Te 46**

Le Maire indique que la FDEL ouvre son champ d'action suite aux nouvelles demandes des communes (bornes de recharges pour les véhicules électriques...).

#### **VOTE de la modification statuts FDEL-Te 46**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D VERDIER indique que la FDEL est passée à Total Energies pour les compteurs au-dessus de 36 KVA. Cela concerne l'école maternelle et le pompage de Salgues. Il s'étonne de ce choix.

R POUEMYROL pense qu'il faudrait communiquer à nouveau à la population que pour les pannes d'éclairage public. Il convient d'appeler le secrétariat de Mairie qui fait une fiche de signalement à la FDEL. La FDEL assure les réparations dans les jours qui suivent. Cette procédure fonctionne et il convient que la population s'en saisisse.

### **8 – Jardin Ecole – Présentation projet**

Rémi POUEMYROL présente sommairement le projet de jardin qui jouxte l'école maternelle car un diaporama a été présenté lors du dernier conseil municipal. Il précise que ce projet est la création d'un jardin clos avec des jeux,

plantations et tables, la création d'un massif de plantations au portail de l'école maternelle et la plantation d'arbres devant l'entrée de l'école.

Le budget est d'environ 17063€ auquel il conviendra d'ajouter le prix du portail d'entrée du jardin. Il se décompose comme suit :

	Société	Article	Prix HT
Jeux fourniture (avec livraison et panneau)	Nature et équipements	bascule	4537
		ressort	
	Pic et bois	tunnels	2400
Jeux pose	Pic et bois	3 jeux	2880
Plantes	Jarrige	2 lageostremia	270
	Jardinet	Toile paillage biodégradable	208
	Senteurs du Quercy	plantes jardin + entrée école	1075
Mobilier	Challenger	2 tables	1268
Clôture	Manufacture limousine de clôture	75 piquets ronds et 110m ganivelle en 100	1425
Pose clôture et plantations	Yoann Molar		3000

**17063**

C LAQUIEZE indique que ce projet, avec le nettoyage des parcelles adjacentes, permettra un embellissement du quartier.

D VERDIER regrette que lors de l'agrandissement du réfectoire, nous n'en ayons pas profité pour verdir le parvis.

Le Maire indique qu'il a échangé avec la nouvelle directrice de l'école pour un futur projet de verdissement de la cour.

C MICHEL indique qu'il faudrait réfléchir à un lien entre les 2 écoles pour que chacune d'entre-elles puisse avoir accès au verdissement et à des équipements roulants pour faire du vélo...

Elle souhaite qu'une réflexion globale soit menée sur les cours de récréation.

Le Marie souhaite aussi que soit réfléchi le sport et l'activité physique.

#### **VOTE du projet jardin Ecole – Présentation projet**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **Questions et infos diverses :**

- **Déchetterie** : Le Maire indique que la mise en place des PASS dans notre déchetterie située en limite Corrèze Lot, pose problème car les corrèziens ne peuvent plus venir déposer leurs déchets à la déchetterie. Le Maire indique que les habitants qui viennent faire leurs courses à Vayrac, y scolarisent leurs enfants... ne comprennent pas cette situation.

Le Maire a pris contact avec le président du SYDED qui indique qu'il y avait une convention entre le SYDED et le SIRTOM (Corrèze) et que ce dernier n'a pas souhaité la renouveler.

R POUMEYROL indique que les habitants de la Corrèze doivent donc se tourner vers leurs élus.

D VERDIER et le Maire indiquent que les usagers corrèziens de la déchetterie viennent aussi faire leurs courses dans nos commerces.

- **Déviation de Vayrac** : le Maire indique que les travaux ont une légère avance à ce jour sur le calendrier. La première bande de roulement posée n'est pas la définitive et la mise en service est toujours prévue fin 2026, début 2027.

- **Abattoir de Saint-Céré** : le Maire indique que les conseillers municipaux ont été destinataires d'un courrier sur ce point. Cauvaldor a organisé une conférence des maires il y a deux jours pour les informer de la situation exacte. A ce jour, l'abattoir a été fermé par la Préfecture car il y a eu plusieurs manquements

relevés par les services de l'Etat. Des corrections avaient été faites mais insuffisantes à ce stade. L'idée serait de créer une Société d'Economie Mixte SEM afin de garantir sa pérennité. Un nouveau plan d'actions correctives a été présenté à la préfecture avec une perspective de réouverture le 3 novembre, s'il est validé par les services de l'Etat.

C LAQUIEZE précise que l'abattoir de Saint-Céré est le dernier abattoir multi-espèces du Lot. Il regrette que la CAPEL, très gros fournisseur de bestiaux, n'abatte aucun de ces bovins à Saint-Céré (ils vont en Corrèze).

D VERDIER demande le nombre de personnels à l'abattoir. Le Maire répond qu'il y en a une vingtaine et un fort taux d'absentéisme dû à une très forte pénibilité.

- **Feux tricolores provisoires** installés avenue d'Uxellodunum à cause de la déviation du pont de chemin de fer de Saint Denis près Martel. Le Maire indique que les équipements ont été changés et qu'ils ne fonctionnent pas le week-end. Ils sont installés pour le trafic des camions et nous constatons qu'ils ont réduit la vitesse de tous les véhicules dans le village.
  
- D VERDIER demande où en est la **maison de santé** ? Il y aurait des problèmes entre les professionnels de santé et Cauvaldor.  
Le Maire indique que les travaux se déroulent selon le calendrier prévu et qu'une visite de l'équipement est bientôt prévue pour le conseil municipal. Les points d'accroche entre les professionnels de santé et Cauvaldor se situent sur les frais de fonctionnement de la maison de santé. Le vice-Président de Cauvaldor en charge de la santé à Cauvaldor a été vu par le Maire pour lui apporter des explications sur les demandes des professionnels.
  
- **Lotissement de la Brousse** : D VERDIER demande où en est l'installation du panneau publicitaire. C LAQUIEZE indique qu'il y a une situation de blocage avec une riveraine qui conteste l'installation du panneau. Pourtant, ce panneau n'est pas sur son terrain et les propriétaires ont signé une convention avec la commune sur ce dossier. Le panneau va être installé très prochainement.  
Le Maire indique que Lot Habitat viendra présenter son projet
  
- **Le monte-personne de la mairie** est en panne depuis près d'un mois. A-t-on une solution ? Le Maire indique que la société est venue pour proposer un devis mais le montant s'élève à 5000€. Ce monte-charge n'étant plus sous contrat d'entretien, un devis a été demandé à une autre société qui doit passer le 24/10/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h01.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard